

Comité Départemental de Badminton 07-26

Règlement du Championnat Départemental Interclubs Adultes Saison 2025-2026

Table des matières

1. GENERALITES	2
1.1. Préambule.....	2
1.2. Commission Départementale Adultes.....	2
1.3. Responsabilité des présidents de clubs.....	3
1.4. Conditions de participation	3
1.5. Divisions.....	3
1.6. Déroulement général des Interclubs Adultes.....	4
2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES.....	4
2.1. Promotion et relégation : principes généraux.....	4
2.2. Places disponibles selon les cas de fin de saison en R3.....	5
2.3. Conditions particulières de relégation ou de maintien	6
3. INSCRIPTION DES EQUIPES	6
3.1. Généralités.....	6
3.2. Spécificités par division	6
3.3. Montant des droits d'engagement.....	7
3.4. Annulation d'engagement	7
4. CORPS ARBITRAL.....	7
4.1. Championnat Weekend et Championnats Semaine.....	7
4.2. Pré-régionale : obligations.....	8
5. JOUEURS	8
5.1. Catégories de joueurs autorisés	8
5.2. Qualification des joueurs.....	8
5.3. Classement des joueurs.....	8
5.4. Mutés et étrangers	9
5.5. Forfait et remplacement d'un joueur	9
5.6. Règle de brûlage des joueurs	9
6. EQUIPES	11
6.1. Obligations.....	11
6.2. Estimation de la valeur des équipes d'un club	11
6.3. Composition d'équipe	11
6.4. Hiérarchie des joueurs en simple et des paires.....	11
6.5. Blessure ou abandon et remplacement d'un joueur.....	12
6.6. Forfait d'une équipe	12
7. RENCONTRES	12
7.1. Calendrier des rencontres	12
7.2. Horaires et salles d'accueil	13
7.3. Volants et maillots.....	13

7.4.	Déroulement d'une rencontre.....	13
7.5.	Barème des points par match.....	14
7.6.	Barème des points par rencontre.....	14
7.7.	Communication des résultats.....	15
8.	CLASSEMENT GENERAL.....	15
8.1.	Modalités de classement dans les poules	15
8.2.	Récompenses.....	16
9.	RECLAMATIONS, PENALITES	16
9.1.	Disqualification des équipes	16
9.2.	Réclamations et sanctions	16
10.	SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS SEMAINE MASCULIN ET FEMININ.....	17
10.1.	Déroulement.....	17
10.1.1.	Championnat par équipes Masculin : une rencontre se déroule dans la soirée.....	17
10.1.2.	Championnat par équipes Féminin : la formule la plus adaptée à la majorité des équipes sera choisie en début de saison, en concertation avec les capitaines des équipes engagées.....	17
10.2.	Participation des joueurs.....	17
10.2.1.	Championnat par équipes Masculin : un joueur engagé dans ce championnat ne peut faire partie de la liste des joueurs d'une équipe du championnat par équipes Mixte Adultes (semaine et weekend). Il ne peut pas être inscrit dans plusieurs équipes du Championnat par équipes Masculin.....	17
10.3.	Composition d'équipe	17
10.4.	Barème des points par rencontre.....	17

1. GENERALITES

1.1. Préambule

- 1.1.1. Le présent règlement est rédigé par la Commission Adultes et s'applique aux Divisions Départementales du Comité 07-26. Ce règlement spécifique a reçu l'aval du Conseil d'Administration (C.A.) du Comité 07-26.
- 1.1.2. En cas de litige non prévu par ce règlement et pouvant influencer le résultat sportif d'un match, d'une rencontre ou le classement du Championnat Départemental Interclubs, le règlement du Championnat de France Interclubs sera appliqué.
- 1.1.3. La Commission Adultes rappelle que le championnat des Interclubs Départementaux est un championnat amateur qui allie compétitivité et convivialité, le fair-play et la sportivité font partie des comportements attendus.
- 1.1.4. Le Championnat des Interclubs doit satisfaire les demandes des compétiteurs de tous les niveaux et également aider à promouvoir le badminton tout au long de la saison auprès de nos différents partenaires.
- 1.1.5. Chaque équipe hôte a le devoir de veiller à la convivialité des rencontres qui ont également pour but de se faire connaître et reconnaître vis-à-vis des médias et des élus pour obtenir des subventions et des créneaux.

1.2. Commission Départementale Adultes

Le Conseil d'Administration du Comité (dont un membre au moins fait partie de la Commission Adultes) nomme un(e) responsable de cette Commission comme Référent(e) Interclubs. La Commission Adultes prend toutes les décisions utiles à la gestion quotidienne dans le cadre du présent règlement. Elle applique la politique sportive du Comité et fait appliquer les directives fédérales. Cette Commission désigne pour chaque club un responsable qui est l'interlocuteur unique. Les coordonnées du/de la Référent(e) Interclubs sont précisées en Annexe 2.

1.3. Responsabilité des présidents de clubs

Chaque président de club a la charge de communiquer le présent règlement à chacun de ses capitaines d'équipe qui doit en prendre connaissance avant le début de la compétition.

1.4. Conditions de participation

La participation au championnat Interclubs Adultes du Comité 07-26 implique l'acceptation du présent règlement et impose à tout club participant d'être en règle avec la FFBaD, la Ligue AURA et le Comité 07-26 en ce qui concerne les licences, les droits d'affiliation et les droits d'engagement au championnat.

1.5. Divisions

1.5.1. Le championnat Départemental Interclubs Adultes oppose des clubs du comité 07-26 affiliés à la FFBaD. Il comporte quatre niveaux décomposés comme ceci :

- **Championnat Weekend** (homologué) **par équipes mixtes**
 - ✓ Division Pré-régionale (PR) : 1 poule unique de 6 équipes
 - ✓ Division Départementale 1 (D1) : 1 poule unique de 6 équipes
 - ✓ Division Départementale 2 (D2) : Les poules seront définies en fonction du nombre d'équipes inscrites. Chaque club peut engager une seule équipe.
- **Championnat Semaine** (homologué) **par équipes mixtes**
 - ✓ Division Promotionnelle 1 (P1) : 3 poules de 4 à 6 équipes selon le nombre d'équipes engagées.
 - ✓ Division Promotionnelle 2 (P2) : 3 poules de 4 à 6 équipes selon le nombre d'équipes engagées.
 - ✓ Division Promotionnelle 3 (P3) : l'organisation des poules sera effectuée selon le nombre d'équipes engagées.
- **Championnat Semaine** (homologué) **par équipes masculines**
 - ✓ Division Départementale : 1 ou 2 poules (selon le nombre d'équipes engagées) et/ou 1 ou 2 divisions (selon le nombre et le poids des équipes engagées).
- **Championnat Semaine** (homologué) **par équipes féminines**
 - ✓ Division Départementale : 1 ou 2 poules (selon le nombre d'équipes engagées) et/ou 1 ou 2 divisions (selon le nombre et le poids des équipes engagées).

1.5.2. La Commission Adultes se réserve le droit de modifier les poules dans un intérêt sportif et de prendre toutes les décisions nécessaires au bon déroulement des Interclubs.

1.5.3. Le Championnat Weekend par équipes mixtes est un championnat de type « promotion-relégation », il s'adresse essentiellement aux équipes départementales dont l'objectif est d'accéder au Championnat Régional et d'y représenter nos deux départements.

- 1.5.4. Le Championnat Semaine n'est pas un championnat de type « promotion-relégation ». Il s'adresse essentiellement aux équipes départementales souhaitant se tourner vers la compétition tout en gardant un esprit de convivialité.
- 1.5.5. La constitution des poules des Championnats Semaine tiendra compte du critère géographique spécifique de nos deux départements, dans la mesure du possible.

1.6. Déroulement général des Interclubs Adultes

- 1.6.1. Les équipes d'une poule se rencontrent lors de journées (J). Les journées sont définies sur l'Annexe 1 (Calendrier de la saison).
- 1.6.2. Le calendrier sera décomposé, selon les divisions, en deux parties :
- « **saison régulière** », composée d'un certain nombre de journées comprenant une phase aller et une phase retour
 - « **phases finales** », composée d'un certain nombre de journées comportant selon les situations des quarts de finale, des demi-finales et une finale.
- 1.6.3. Les équipes disputent 1 rencontre par journée lors de la saison régulière et lors des phases finales. Deux journées peuvent se dérouler à une même date (une le matin/ une l'après-midi pour le Championnat Weekend par équipes mixtes).
- 1.6.4. Les phases finales :
- Championnat Weekend : les play-offs permettent de déterminer les montées de la D2 (si celle-ci est composée de deux poules **ou plus**) à la D1.
 - Championnat Semaine : des journées de classement permettent de déterminer le rang des 8 équipes sur le haut du tableau ainsi que celui des autres équipes sur le bas du tableau.

2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

2.1. Promotion et relégation : principes généraux

- 2.1.1. Championnat Weekend par équipes mixtes : nombre de places à pourvoir
- Division Pré-régionale : 6 places à pourvoir (en promotion-relégation)
 - Division Départementale 1 : 6 places à pourvoir (en promotion-relégation)
 - Division Départementale 2 : **1 place par club** (en inscription libre)
- 2.1.2. Championnat Weekend par équipes mixtes : montées-descentes systématiques
- Le 6^e de PR est remplacé par le 1^e de D1
 - Le 6^e de D1 est remplacé par le 1^e de D2
- 2.1.3. **Championnat Weekend par équipes mixtes : montées-descentes conditionnelles**
- **Si plus de 2 équipes doivent descendre d'une division au vu des résultats de R3, alors des rencontres de barrage seront organisées afin de déterminer quelles équipes montent, descendent ou restent**
 - **Afin d'éviter de trop grandes contraintes pour les équipes en barrage et les gymnases d'accueil, une seule rencontre sera faite par division, en fonction des cas. Dans la mesure où les résultats de R3 impliquent que ce sera obligatoirement le Cas 1, le Cas 2 ou le Cas 3 qui sera appliqué (pas de descente de R3 ou une seule), les rencontres de barrage se dérouleront idéalement le weekend des barrages pour les ICR et ICN, ou pourra se faire en soirée à une date convenant aux 2 équipes.**
- 2.1.4. Championnat Weekend par équipes mixtes (PR et D1) : si une équipe refuse de se réengager, sa place sera proposée à une équipe de la division directement inférieure, selon un système de repêchage dans l'ordre du classement de la saison précédente (en commençant par la meilleure équipe). L'équipe refusant de se réengager est alors reléguée en D2.

2.1.5. Championnat Weekend par équipes mixtes (D2) : le refus de promotion en D1 ne peut se faire deux saisons consécutives. [En cas de refus de promotion deux saisons consécutives, le club ne pourra pas inscrire d'équipe en D2 la saison suivante.](#)

2.1.6. Championnats Semaine : il n'y a pas de promotion-relégation sur ces Championnats.

2.2. Places disponibles selon les cas de fin de saison en R3

La division R3 se compose de 4 poules de 6 équipes chacune. Les derniers (6^e) de chaque poule en fin de saison descendent directement en Championnat départemental Weekend par équipes mixtes (PR).

2.2.1. Cas 1

Mouvements R3 – PR	1 PR monte	0 R3 descend
Places en PR (6 max)	5 pour 6	
Mouvements PR – D1	2 D1 montent	1 PR descend
Places en D1 (6 max)	5 pour 6	
Mouvements D1 – D2	2 D2 montent	1 D1 descend

2.2.2. Cas 2

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	0 R3 descend
	1 PR monte	1 R3 descend
Places prises en PR	6 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	1 PR descend
	Match de barrage entre l'équipe 5e de PR et l'équipe 2e de D1	
Places prises en D1	6 pour 6	
Mouvements D1 – D2	1 D2 montent	1 D1 descendent
	Match de barrage entre l'équipe 5^e de D2 et l'équipe 2^e de D2	

2.2.3. Cas 3

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	1 R3 descend
	1 PR monte	2 R3 descendent
Places prises en PR	7 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	1 PR descend
	Match de barrage entre l'équipe 5^e de PR et l'équipe 2^e de D1	
Places prises en D1	7 pour 6	
Mouvements D1 – D2	1 D2 monte	1 D1 descendent
	Match de barrage entre l'équipe 5^e de D1 et l'équipe 2^e de D2	

2.2.4. Cas 4

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	2 R3 descend
	1 PR monte	3 R3 descendent
Places prises en PR	8 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	2 PR descendent
	Match de barrage entre l'équipe 4^e de PR et l'équipe 2^e de D1	
Places prises en D1	8 pour 6	
Mouvements D1 – D2	1 D2 monte	2 D1 descendent
	Match de barrage entre l'équipe 4^e de D1 et l'équipe 2^e de D2	

2.2.5. Cas 5

Mouvements R3 – PR	0 PR monte	3 R3 descend
	1 PR monte	4 R3 descend
Places prises en PR	9 pour 6	
Mouvements PR – D1	1 D1 monte	3 PR descend
	Match de barrage entre l'équipe 3 ^e de PR et l'équipe 2 ^e de D1	
Places prises en D1	9 pour 6	
Mouvements D1 – D2	1 D2 monte	3 D1 descend
	Match de barrage entre l'équipe 3 ^e de D1 et l'équipe 2 ^e de D2	

2.3. Conditions particulières de relégation ou de maintien

Dans le Championnat Weekend par équipes mixte, aucun club ne peut être représenté par plus d'une équipe par division. Toutefois, le Comité se réserve le droit d'organiser la division inférieure (D2) différemment pour l'intérêt de la compétition.

3. INSCRIPTION DES EQUIPES

3.1. Généralités

- 3.1.1. Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du Conseil d'Administration du Comité 07-26 et, sans décision modificative, demeurent identiques à la saison précédente.
- 3.1.2. Les clubs doivent définir, sur le formulaire d'engagement des équipes, les lieux et les créneaux horaires dont ils disposent pour recevoir les rencontres de leur(s) équipe(s) afin que la Commission Adultes puisse établir le calendrier complet de la saison avant le début des rencontres. Dans le cas où un club ne dispose pas d'un lieu d'accueil adéquat, il est possible d'inscrire l'équipe sans donner de date. Toutefois, une proposition de lieu alternatif dans un autre club est recommandée.
- 3.1.3. Pour les interclubs weekend, dans le cas où un changement intervient dans la disponibilité des salles, le club hôte concerné s'engage à communiquer au plus vite les modifications à la Commission Adulte afin de lui permettre de faire les actions nécessaires.
- 3.1.4. Les engagements des équipes doivent être réalisés avant les dates définies en Annexe 1 (Calendrier de la saison).
- 3.1.5. Les engagements des équipes doivent être réalisés sur un formulaire en ligne « Google forms » (le lien est envoyé aux responsables Interclubs de chaque club)
- 3.1.6. Les équipes doivent régler leur droit d'engagement avant les dates définies en Annexe 2 (Coordonnées). Dans le cas contraire, elles ne pourront pas participer au Championnat cette saison.

3.2. Spécificités par division

- 3.2.1. **Division Pré-régionale** : afin de préparer les clubs à la montée dans les divisions régionales, il est demandé aux clubs s'inscrivant en Pré-régionale :
 - D'avoir un Juge-Arbitre inscrit dans le club, ou, à défaut, de donner le nom d'un membre du club ayant commencé ou s'engageant à commencer la formation.
 - D'avoir un Juge-Arbitre s'engageant à officier sur un événement du comité (Championnat Départemental, TDJ, ...).

- 3.2.2. **Championnat Weekend par équipes mixtes** : en division Pré-régionale et en division Départementale 1, les équipes maintenues doivent confirmer leur engagement. En division Départementale 2, l'inscription est libre. Chaque division est limitée à une équipe par club.
- 3.2.3. **Championnat Weekend par équipes mixtes** : dans le cas où un club ne dispose pas d'un gymnase permettant d'accueillir une journée d'interclubs dans des conditions acceptables, il aura la possibilité de s'inscrire, idéalement en demandant une date de disponibilité supplémentaire à un autre club de la division.
- 3.2.4. **Championnat Semaine par équipes mixtes** : l'inscription est libre dans toutes les divisions Promotionnelles (P1, P2, P3). Plusieurs équipes d'un club peuvent s'inscrire dans une même division.
- 3.2.5. **Championnat Semaine par équipes féminines et masculines** : l'inscription est libre dans la limite de 2 équipes par club. En cas de place disponible, un club pourra proposer une troisième équipe. Si plusieurs clubs proposent une 3^e équipe, on procède à un tirage au sort.

3.3. Montant des droits d'engagement

- 3.3.1. **Championnat Weekend** : les droits d'engagement sont fixés à **40€** par équipe dans toutes les divisions.
- 3.3.2. **Championnat Semaine** : les droits d'engagement sont fixés à :
- **30€** en P1 et P2
 - **20€** en P3
 - **15€** pour le championnat masculin
 - **5€** pour le championnat féminin

3.4. Annulation d'engagement

- 3.4.1. Une équipe qui annule son engagement après le début du Championnat est, au vu d'un dossier argumenté :
- Soit classée dernière de sa division pour la saison concernée
 - Soit reléguée d'une division pour la saison concernée et/ou la saison suivante
- 3.4.2. Une équipe qui annule son engagement avant le début du Championnat :
- Si la composition des poules du Championnat n'est pas encore officialisée, l'équipe est remplacée si possible
 - Si la composition des poules du Championnat est officialisée, toutes les rencontres de l'équipe sont considérées comme perdues par forfait
- 3.4.3. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.

4. CORPS ARBITRAL

4.1. Championnat Weekend et Championnats Semaine

- 4.1.1. En l'absence de Juge-Arbitre, les 2 capitaines d'équipe assurent les fonctions du Juge-Arbitre et les matchs sont auto-arbitrés. Ils doivent veiller au respect du règlement, en particulier à la composition des équipes avant le début des rencontres, en suivant les règles du jeu et les codes de conduites.
- 4.1.2. En cas de litige entre les 2 capitaines, ceux-ci doivent consigner les faits sur la feuille de match et solliciter, par la suite, la Commission Adultes.
- 4.1.3. Le présent règlement doit être disponible sur le lieu des rencontres.

4.2. Pré-régionale : obligations

- 4.2.1. Tout club inscrit en division Pré-régionale doit posséder un Juge Arbitre actif sur le Comité 07-26 ou s'engager à former un Juge Arbitre durant la saison.
- 4.2.2. Un Juge Arbitre actif est un Juge Arbitre qui participe annuellement à au moins une manifestation du Comité 07-26.

5. JOUEURS

5.1. Catégories de joueurs autorisés

- 5.1.1. Championnat Weekend : Minimes 2, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans.
- 5.1.2. Championnats Semaine : Cadets 2, Juniors, Seniors, Vétérans.

5.2. Qualification des joueurs

- 5.2.1. Tout joueur participant à une rencontre doit être dûment licencié dans le club de son équipe, c'est-à-dire :
 - Être autorisé à jouer en compétition
 - Être en conformité avec le règlement de vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés
 - Avoir un classement ou reclassement officialisé par la Commission médicale de la Ligue.
- 5.2.2. En dépit des dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents au cours de la saison du Championnat Interclubs.
- 5.2.3. Un joueur ne peut pas participer au Championnat par équipes d'une autre Fédération nationale de Badminton.
- 5.2.4. Des joueurs peuvent être rajoutés en cours de saison (s'ils répondent aux critères de participation). Ils doivent être ajoutés à l'équipe sur Badnet avant le **début** de la rencontre qu'ils joueront (**ils doivent être sur la liste de présence**). Si ce critère n'est pas respecté, le joueur aura ses matchs perdus par forfait, sauf accord du responsable de la Commission Interclubs.
- 5.2.5. Phases finales : un joueur ne peut participer que s'il a déjà joué au moins 2 rencontres lors de la saison régulière (1 seule rencontre suffit pour une poule de 4 équipes). Si ce n'est pas le cas, il pourra participer aux phases finales selon les conditions suivantes :
 - PR et D1 : le CPPH de son meilleur tableau est inférieur ou égal au CPPH du meilleur tableau des 2 meilleurs joueurs, du même sexe, inscrits dans l'équipe
 - D2, P1, P2 : le CPPH de son meilleur tableau est inférieur ou égal au CPPH du meilleur tableau du meilleur joueur, du même sexe, inscrit dans l'équipe
- 5.2.6. Le règlement annexe des sanctions disciplinaires (cartons et suspensions) défini et géré par la Commission Arbitrage est applicable aux Interclubs Départementaux. Un joueur (une joueuse) suspendu·e des compétitions ne peut pas participer aux Interclubs Départementaux pendant sa suspension.

5.3. Classement des joueurs

- 5.3.1. Le classement des joueurs est consultable sur le site www.poona.ffbad.org et est mis à jour par le référent de la Commission Adultes.
- 5.3.2. En cas de reclassement d'un joueur officialisé par la Commission Nationale Classement après le 1^e septembre de la saison en cours, ce nouveau classement remplace celui qui était défini au 1^e septembre de cette saison (attention : Badnet n'affiche pas les nouveaux classements automatiquement).
- 5.3.3. Classements autorisés

- **PR, D1, D2, P1** : tous les classements sont autorisés
 - **P2** : classement dans le meilleur tableau inférieur ou égal à D9 (au moment de l'inscription du joueur dans son équipe en début ou en cours de saison)
 - **Championnat Masculin** : tous classements sont autorisés
 - **Championnat Féminin** : tous classements sont autorisés
 - **P3** : côte dans le meilleur tableau inférieure à 750 (au moment de l'inscription du joueur dans son équipe en début ou en cours de saison)
- 5.3.4. P2 et P3 : en cas de progression du classement d'un joueur, celui-ci peut continuer à jouer dans son équipe même si ce n'est pas dans l'esprit de ces divisions.

5.4. Mutés et étrangers

- 5.4.1. Les joueurs étrangers doivent avoir leur résidence habituelle et leur activité principale en France pendant toute la durée du Championnat Interclubs.
- 5.4.2. En cas de mutation en cours de saison, la Fédération demande un délai de carence de 3 mois avant que le joueur ne puisse représenter son nouveau club.
- 5.4.3. La commission Interclubs Adultes s'accorde le droit d'exempter le joueur de ce délai de mutation et statue en fonction des éléments donnés par le joueur et les 2 clubs. Rappelons que si le joueur a participé à une rencontre d'interclubs avec son premier club, il ne pourra pas jouer avec le second (article 5.2.2).

5.5. Forfait et remplacement d'un joueur

- 5.5.1. En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs.
- 5.5.2. Les matchs perdus par forfait sont :
- Matchs non joués
 - Matchs joués par un joueur non conforme à ce présent règlement
 - Matchs indûment décalés à la suite d'une erreur de hiérarchie (exemple : SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés)
- 5.5.3. Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 par set.
- 5.5.4. Pour les cas de dépassement de quota (plus d'un étranger, plus de 2 mutés), on considère comme qualifiés les premiers joueurs à avoir joué.
- 5.5.5. Un joueur ne peut faire plus de 2 matchs par rencontre. S'il en fait 3, c'est le double mixte qui sera forfait.
- 5.5.6. En cas de forfait involontaire (abandon par blessure lors d'un match précédent de cette rencontre) : le match est perdu mais il n'y a pas de pénalité
- 5.5.7. En cas de forfait volontaire (joueur non qualifié / erreur de hiérarchie) : le match est perdu et un point de pénalité est appliqué.

5.6. Règle de brûlage des joueurs

- 5.6.1. Un joueur ayant joué 2 rencontres dans une équipe de numéro inférieur (= meilleure équipe) peut continuer à jouer dans son équipe. En revanche, à partir de 3 rencontres dans une équipe de numéro inférieur, il sera « brûlé » et ne pourra plus jouer dans son équipe. Exemple : des joueurs de l'équipe 2 ne peuvent plus aller jouer en équipe 3 dès qu'ils ont fait 3 rencontres avec la 2, même si les équipes 2 et 3 sont à un même niveau de championnat.
- 5.6.2. Un joueur ne peut pas jouer une même journée dans deux équipes différentes (une dérogation est possible en Championnat Semaine par équipes mixte pour les féminines après sollicitation de la Commission Adultes). [Du fait des décalages calendaires entre les divisions, cela signifie :](#)

- Pour le championnat semaine : un joueur ne peut pas jouer dans la même semaine pour 2 équipes semaine différentes.
 - Pour le championnat weekend : un joueur ne peut pas jouer sur la même journée pour deux équipes différentes. Pour les interclubs régionaux (R2, R1 et PN), ou toute autre cas impliquant un nombre de journées différent, les journées supplémentaires impliquent un décalage dans les numéros de journées. Dans ce cas, la règle s'appliquera sur la date calendaire et non sur le numéro de journée.
 - La date à prendre en compte est la date prévue initialement en cas de report.
- 5.6.3. Une joueuse inscrite dans le Championnat par équipes féminin peut jouer dans le championnat par équipes mixte sans application de règle de brûlage.

6. EQUIPES

6.1. Obligations

- 6.1.1. Toute équipe engagée dans le Championnat Départemental ne peut être inscrite au Championnat de France Interclubs, en Division Nationale ou en Division Régionale.
- 6.1.2. Les équipes inscrites s'engagent à honorer toutes les rencontres prévues au calendrier de leur championnat.

6.2. Estimation de la valeur des équipes d'un club

- 6.2.1. Au cours d'une même semaine, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure. En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes perdraient leurs rencontres par forfait pour une même journée de championnat.
- 6.2.2. Le barème suivant est appliqué pour estimer la valeur globale d'une équipe : on prend en compte le classement du joueur sur son meilleur tableau.

N1 : 12 points	R4 : 9 points	D7 : 6 points	P10 : 3 points
N2 : 11 points	R5 : 8 points	D8 : 5 points	P11 : 2 points
N3 : 10 points	R6 : 7 points	D9 : 4 points	P12 : 1 point

- 6.2.3. La valeur de l'équipe d'un club se calcule selon ce barème (6.2.2.) en tenant compte du classement des 2 meilleurs joueurs et joueuses inscrit·e·s sur la composition d'équipe et ayant effectivement joué la rencontre.
- 6.2.4. Aucune sanction ne sera appliquée dans le cas où une inversion de niveau des équipes serait due à la progression du classement des joueurs titulaires de l'équipe (ne pouvant plus jouer dans une division inférieure) en cours de saison.

6.3. Composition d'équipe

- 6.3.1. Les équipes doivent être composées de joueurs régulièrement licenciés au club engagé.
- 6.3.2. La liste des joueurs par équipe doit être mise en ligne sur Badnet. Si un joueur non présent sur cette liste participe à une rencontre, le capitaine de l'équipe adverse peut porter réclamation.
- 6.3.3. Si une équipe se présente avec un seul joueur (joueuse) en simple, celui-ci (celle-ci) sera obligatoirement inscrit·e pour le premier simple.
- 6.3.4. Si une équipe se présente avec seulement deux joueurs, ils ou elles seront obligatoirement inscrit·e·s pour les deux premiers simples.
- 6.3.5. Pour chaque rencontre, l'équipe ne doit présenter ni plus de 2 joueurs mutés ni plus d'un joueur étranger non-assimilé (un joueur étranger et muté cumulera les deux statuts). Le nombre de joueurs assimilés n'est pas limité.
- 6.3.6. Championnat semaine : chaque équipe choisit de s'engager dans la division souhaitée. Elle se doit de tenir compte du niveau de ses joueurs afin que le Championnat reste intéressant sportivement et se passe dans la convivialité.
- 6.3.7. Nombre minimum de joueurs et joueuses par division :
 - PR et D1 : 3 joueurs + 3 joueuses
 - D2, P1, P2 : 2 joueurs + 2 joueuses
 - Championnat masculin : 4 joueurs
 - Championnat féminin : 3 joueuses
 - P3 : 4 joueurs ou joueuses, dont au moins une femme et un homme.

6.4. Hiérarchie des joueurs en simple et des paires

- 6.4.1. En simple : la hiérarchie des joueurs est établie par ordre de priorité selon le classement Fédéral en vigueur (CPPH) **au moment de la rencontre.**
- 6.4.2. En double : la hiérarchie des paires est établie par ordre de priorité selon le classement Fédéral en vigueur (CPPH total des deux joueurs) **au moment de la rencontre.**
- 6.4.3. En mixte : la hiérarchie des paires est établie par ordre de priorité selon le classement Fédéral en vigueur (CPPH total des deux joueurs) **au moment de la rencontre.**
- 6.4.4. Le capitaine est seul responsable du respect de la hiérarchie des joueurs. Aucun contrôle ne sera effectué en amont par le référent de la Commission Adultes.
- 6.4.5. En cas de non-respect de la hiérarchie des matchs, une réclamation devra être déposée par le capitaine de l'équipe lésée auprès du Comité dans les 5 jours suivant la rencontre. Si le Comité valide cette réclamation, les matchs sont perdus par forfait volontaire.

6.5. Blessure ou abandon et remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur abandonnant à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible par un autre joueur qualifié (conformément aux articles 5.2) est possible à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter l'article 5.6.

6.6. Forfait d'une équipe

- 6.6.1. Championnat Weekend : en cas d'impossibilité pour une équipe de participer à une rencontre, celle-ci sera perdue par forfait.
- 6.6.2. Championnat Weekend : en cas de 2 forfaits de la part d'une équipe, tous ses résultats sont annulés et elle sera reléguée dans la division inférieure la saison suivante. Pour la D2, le club ne peut pas inscrire une nouvelle équipe dans cette division la saison suivante.
- 6.6.3. Championnat Weekend : des circonstances exceptionnelles, notamment météorologiques, peuvent rendre difficile un déplacement. Dans ce cas de figure, l'équipe visiteuse doit solliciter l'avis du Comité en contactant le référent de la Commission Adultes par téléphone (coordonnées en Annexe 2) au plus tôt. Le Comité pourra, selon les circonstances, prendre la décision de reporter la rencontre. Celle-ci sera notifiée par courriel et confirmée par téléphone auprès des responsables des équipes concernées.
- 6.6.4. Championnat Weekend : en cas de retard d'une équipe de plus d'une heure sur l'horaire de début de rencontre prévu, la rencontre sera perdue par forfait (hors intempéries ou conditions exceptionnelles évoquées à l'article 6.6.3.).

7. RENCONTRES

7.1. Calendrier des rencontres

- 7.1.1. Le calendrier sera consultable sur « Badnet » pour toutes les divisions du Championnat Weekend et des Championnats Semaine à l'exception de la P3.
- 7.1.2. Le championnat Weekend se calquera, dans la mesure du possible, sur les journées du Championnat Régional R3 prévues par la Ligue AURA. Chaque dimanche défini par la Ligue AURA correspondra à 2 journées (Journée impaire le matin et Journée paire l'après-midi).
- 7.1.3. Les barrages d'ascension en Régionale se déroulent le jour défini par la Ligue AURA. La date est consultable en Annexe 1 (calendrier de la saison).
- 7.1.4. Le calendrier des Championnats Semaine sera établi par le référent de la Commission Adultes après la date limite d'inscription des équipes et diffusé le plus rapidement possible à toutes les équipes.

- 7.1.5. Le calendrier de la P3 (Championnat Semaine) est allégé de sorte que chaque équipe dispute 4 à 6 rencontres sur l'année (de fin novembre à avril).

7.2. Horaires et salles d'accueil

- 7.2.1. Championnat Weekend : toutes les rencontres de la « saison régulière » se jouent les dimanches. Le matin, les convocations sont à 8H30 pour un début de la rencontre à 9H00. L'après-midi, la rencontre débute entre 13H00 et 13H30 (selon l'heure de fin de rencontre du matin).
- 7.2.2. Championnat Weekend : les clubs concernés doivent fournir les dates de possibilité d'accueil d'une rencontre au moment de l'inscription des équipes. Le responsable de la Commission Adultes établit les lieux des rencontres pour chaque dimanche prévu dans le calendrier.
- 7.2.3. Championnat Weekend : l'équipe hôte organise l'accueil des équipes (café, collation...) mais n'est pas tenue de mettre en place une buvette. Elle prévoit un emplacement pour que chaque équipe puisse pique-niquer le midi.
- 7.2.4. Championnat Weekend : l'équipe hôte doit envoyer un mail précisant le lieu et les horaires aux équipes qu'elle reçoit, **au moins 3 jours avant** les rencontres.
- 7.2.5. Championnat Semaine : toutes les rencontres de la « saison régulière » se font en soir de semaine (du lundi au vendredi selon le créneau de l'équipe hôte) ou sur un créneau en weekend si les deux capitaines concernés donnent leur accord.

7.3. Volants et maillots

- 7.3.1. Championnat Weekend : tous les matchs se jouent en volants homologués (standard ou élite) par la FFBad. Les volants sont fournis équitablement par les deux équipes.
- 7.3.2. Championnat Weekend : lors de chacune des rencontres, le nom du club est fortement souhaitable sur tous les maillots des joueurs, en lieu et place prévus par le règlement de la FFBad.
- 7.3.3. Championnat Weekend : lors d'une rencontre, il est fortement souhaitable de respecter une cohérence visuelle des tenues (mêmes types et couleurs pour tous les joueurs de l'équipe).
- 7.3.4. Championnat Semaine (P1 et P2) : les volants sont choisis conjointement par les 2 équipes. En cas de désaccord, les rencontres se jouent en volants homologués qui sont fournis par l'équipe hôte.
- 7.3.5. Championnat Semaine (P3) : les volants sont choisis conjointement par les 2 équipes. En cas de désaccord, les rencontres se joueront en volants homologués à la charge du club hôte.

7.4. Déroulement d'une rencontre

- 7.4.1. Tous les matchs doivent être joués sauf en cas de forfait de joueurs (voir article 5.5).
- 7.4.2. Un joueur ne peut disputer, par rencontre, ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline.
- 7.4.3. Championnats masculin et féminin : un joueur ne peut disputer, par rencontre, plus de deux matchs. Toutefois, il est autorisé à jouer deux matchs de double avec obligation de partenaires différents.

- 7.4.4. Championnat Weekend (PR et D1) par équipes mixte : chaque rencontre est composée de 8 matchs (à l'identique du format du Championnat Régional)
- 2 Simples Hommes
 - 2 Simples Dames
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 2 Doubles Mixtes
- 7.4.5. Championnat Weekend (D2) par équipes mixte : chaque rencontre est composée de 5 matchs
- 1 Simple Homme
 - 1 Simple Dame
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Double Mixte
- 7.4.6. Championnat Semaine (P1 et P2) par équipes mixte : chaque rencontre est composée de 5 matchs
- 1 simple Homme
 - 1 simple Dame
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Double Mixte
- 7.4.7. Championnat Semaine par équipes masculin : chaque rencontre est composée de 6 matchs
- 4 Simples Hommes
 - 2 Double Hommes
- 7.4.8. Championnat Semaine par équipes féminin : chaque rencontre est composée de 3 matchs
- 1 Simple Dame
 - 2 Doubles Dames
- 7.4.9. Championnat Semaine (P3) par équipes mixte :
- Chaque rencontre est composée de 5 matchs : 2 simples et 3 doubles, indifféremment du genre (exemples : homme(s) contre femme(s) autorisés)
 - Chaque joueur ne peut pas faire plus de 2 matchs par rencontre
 - Un joueur peut faire deux doubles, avec des partenaires différents
 - Un joueur ne peut pas faire deux simples.
- 7.4.10. En cas de désaccord entre les capitaines sur l'ordre des matchs, l'ordre à suivre est celui indiqué dans les articles 7.4.4. à 7.4.6 en fonction de la division concernée.

7.5. Barème des points par match

- 7.5.1. Le résultat de chaque rencontre des championnats (Weekend et Semaine) est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :
- Victoire : + 1 point
 - Défaite : 0 point
 - Forfait : - 1 point (lorsque le match n'est pas joué)
- 7.5.2. Le point négatif n'est pas attribué en cas de forfait involontaire.

7.6. Barème des points par rencontre

- 7.6.1. Championnats par équipes mixtes (Weekend et Semaine) :
- Victoire : + 5 points
 - Nul : + 3 points

- Défaite : 1 point
 - Forfait de l'équipe : - 1 point
- 7.6.2. Championnat Weekend : en Pré-régionale uniquement, des bonus offensifs et défensifs sont appliqués comme ceci :
- En cas de victoire 8/0 : 1 point de bonus offensif pour l'équipe gagnante
 - En cas de défaite 3/5 : 1 point de bonus défensif pour l'équipe perdante
- 7.6.3. S'il y a des phases finales, en cas de match nul (4-4) ou (2-2), le vainqueur sera désigné au set-average, puis si nécessaire au point-average.

7.7. Communication des résultats

- 7.7.1. Les résultats des rencontres sont saisis sur Badnet par le capitaine de l'équipe « hôte ». Le capitaine de l'équipe accueillie doit, ensuite, valider les résultats. La saisie des résultats doit se faire **dans les 5 jours** suivant la rencontre afin de permettre la mise à jour régulière des classements des joueurs.
- 7.7.2. Promotion 3 : Cette division est déclarée comme un championnat intergenres, Les résultats des rencontres sont saisis et validés par les capitaines sur Badnet. La saisie des résultats peut se faire en ligne directement ou après. Dans le cas où les capitaines ne sont pas encore à l'aise avec l'outil Badnet, il sera possible de transmettre les résultats au Responsable de la Commission Adultes qui se chargera de les saisir.

8. CLASSEMENT GENERAL

8.1. Modalités de classement dans les poules

- 8.1.1. Détermination du classement au sein d'une poule (applicable pour toutes les divisions)
- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres de la poule
 - S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres
 - Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres
 - Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres
 - Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- 8.1.2. Championnat Weekend : poule unique
- L'équipe remportant la phase de poule passe automatiquement en division supérieur pour la saison suivant. L'équipe remportant la phase de poule de PR participera aux barrages pour accéder à la R3.
 - Selon les résultats de la R3, l'équipe 2^{ème} sera soit promue directement, soit effectuera un match de barrage contre la meilleure équipe reléguable (5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} selon les cas) de division supérieure. L'équipe vainqueur sera dans la division supérieure, et l'équipe perdante dans la division inférieure.
- 8.1.3. Championnat Weekend : si 2 poules dans la division
- Les deux premières équipes de chaque poule participent aux phases finales : demi-finales
 - Les 2 équipes ayant remporté les demi-finales participent à la finale
 - Les 2 autres équipes ayant perdu les demi-finales participent à la petite finale

- L'équipe remportant la finale passe automatiquement en **division supérieure** pour la saison prochaine
- Selon les résultats de la R3, l'équipe 2^{ème} sera soit promue directement, soit effectuera un match de barrage contre la meilleure équipe reléguable (5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} selon les cas) de division supérieure. L'équipe vainqueur sera dans la division supérieure, et l'équipe perdante dans la division inférieure.

8.1.4. Championnat semaine : plusieurs poules

- Les 2 premières équipes **de chaque poule** sont qualifiées pour les phases **finales**.
- Pour le premier tour des phases finales, les équipes classées premières de leur poule recevront.
- Pour les tours suivants, l'équipe ayant eu le meilleur point-avantage lors du tour précédent recevra la **rencontre**.

8.1.5. Championnat Semaine (P3) : un classement est établi dans chaque poule. Une finale pourra être organisée si les 2 équipes premières le souhaitent.

8.2. Récompenses

Les équipes remportant la PR, D1 et la D2 reçoivent une coupe lors de l'Assemblée Générale de fin de saison du Comité. Ils doivent ramener cette coupe lors de l'AG suivante afin de la transmettre aux nouveaux vainqueurs.

9. RECLAMATIONS, PENALITES

9.1. Disqualification des équipes

- 9.1.1. La Commission Adultes a le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.
- 9.1.2. En cas de disqualification, il n'est pas tenu compte des résultats des rencontres de cette équipe qui ne participe plus à la compétition et est classée dernière de la poule.

9.2. Réclamations et sanctions

- 9.2.1. En cas de non-respect du règlement une sanction pourra être appliquée uniquement en cas de réclamation de l'équipe adverse.
- 9.2.2. Toute réclamation doit être déposée par l'équipe s'estimant lésée en envoyant un mail au Responsable de la Commission Adultes **dans les 5 jours** suivant la rencontre.
- 9.2.3. Si des réclamations portent sur un fait de jeu durant la rencontre, celles-ci doivent être notées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Adultes.
- 9.2.4. La Commission Adultes statue en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la réclamation.
- 9.2.5. Si une réclamation repose sur un fait non prévu dans ce règlement et dans le règlement Fédéral, le Conseil d'Administration se réserve le droit de statuer en toute objectivité.

10. SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS SEMAINE MASCULIN ET FEMININ

10.1. Déroulement

10.1.1. Championnat par équipes Masculin : une rencontre se déroule dans la soirée.

10.1.2. Championnat par équipes Féminin : la formule la plus adaptée à la majorité des équipes sera choisie en début de saison, en concertation avec les capitaines des équipes engagées.

10.2. Participation des joueurs

10.2.1. Championnat par équipes Masculin : un joueur engagé dans ce championnat ne peut faire partie de la liste des joueurs d'une équipe du championnat par équipes Mixte Adultes (semaine et weekend). Il ne peut pas être inscrit dans plusieurs équipes du Championnat par équipes Masculin.

10.2.2. Championnat par équipes Féminin : une joueuse engagée dans ce championnat est autorisée à participer au Championnat par équipes Mixte Adultes (semaine et weekend). Elle ne peut pas être inscrite dans plusieurs équipes du championnat Féminin.

10.3. Composition d'équipe

10.3.1. Championnat par équipes Masculin : une équipe se compose d'un maximum de 8 joueurs.

10.3.2. Championnat par équipes Féminin : une équipe se compose d'un maximum de 6 joueuses.

10.4. Barème des points par rencontre

10.4.1. Championnat par équipes Masculin :

- Victoire : + 5 points
- Nul : + 3 points
- Défaite : + 1 point

10.4.2. Des bonus offensifs et défensifs sont appliqués comme ceci dans le Championnat Masculin :

- En cas de victoire 6/0 : 1 point de bonus offensif pour l'équipe gagnante
- En cas de défaite 2/4 : 1 point de bonus défensif pour l'équipe perdante

10.4.3. Championnat par équipes Féminin :

- Victoire : + 3 points
- Défaite : + 1 point.

Document rédigé par la Commission Adultes,
le 30 juin 2025

Approuvé en CA le 31 juillet 2025

Comité Départemental de Badminton Ardèche-Drôme

71 rue Latécoère, 26000 VALENCE

Tél : 04 75 75 47 57

Mail : commission.adultes@badminton-ardeche-drome.fr

Site : www.badminton-ardeche-drome.fr